

SOMMAIRE

I – PRINCIPALES MENTIONS DES DISPOSITIONS REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE

II – PROCEDURE

III – NOTICE DE PRESENTATION

IV – ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

V – DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT DU PLU

VI – AVIS

VI.1 AVIS AU TITRE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

VI.2 PROCES VERBAL DE LA REUNION D'EXAMEN CONJOINT DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

VI.3 AVIS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

VI.4 AVIS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC CHARGE DE L'ELABORATION DU SCOT

VI.5 ACCORD DU PREFET DE LA VENDEE A L'OUVERTURE A L'URBANISATION AU TITRE DE L'ARTICLE L142-5 DU CODE DE L'URBANISME

VI.6 AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE AU TITRE DU CODE RURAL

VI.7 AVIS DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE AU TITRE DU CODE RURAL